

# INDEX DE GOLF

## LES MODALITÉS CHANGENT EN 2016



En janvier 2016, les golfeurs de nombreux pays européens adhérents à l'Association Européenne de Golf, dont la France vont avoir de nouvelles dispositions de calcul de l'index.

### **En France**

Il est enfin admis qu'une majorité de golfeurs pratiquent un golf « de loisir » loin des compétitions officielles.

**La nouvelle méthode de calcul de l'index établit donc une distinction entre deux types de golfeurs : ceux dont l'index est inférieur à 18,4 et ceux dont l'index est supérieur.**

C'est ainsi que la remontée des index supérieurs à 18,4 est supprimée en cas de contre-performance. Corollaire logique, ces mêmes index sont exclus de l'application de la [ZTA](#) (zone tampon ajustée). Inutile en effet de parler de zone tampon pour des joueurs qui ne risquent pas de remonter leur index !

### **Pour les autres, la ZTA fait l'objet d'un lifting :**

- mise en place d'un nouvel algorithme de calcul afin de limiter son utilisation lorsque les conditions sont normales.
- Suppression des ajustements +3 et +4 résultant de l'application de la ZTA. Désormais les seuls ajustements liés à la ZTA sont -1, +1, +2 et « no counting ».

**Enfin, pour tous les joueurs** ayant rendu au minimum 8 cartes, deux mesures concernent un système de révision annuelle des index avec :

- Mise en place d'un nouvel algorithme pour la révision annuelle des index.
- Mise à disposition des clubs du système de révision des index à partir d'Extranet.

Ce système obligatoire n'est appliqué qu'aux joueurs ayant rendu au minimum 8 cartes soit moins de 5% des licenciés . Il indique pour les joueurs concernés le nouvel index proposé qui doit ensuite être validé ou non par le club.